



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Problèmes liés aux travaux de la SGP sur l'arrêt du métro 15 à Bondy

Question écrite n° 2866

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la question des travaux organisés par la Société du Grand Paris relatifs à la mise en fonction de la ligne 15 du métro et de son arrêt au niveau de la gare RER de Bondy. Le projet, initié il y a maintenant plus de 10 ans par la Société du Grand Paris, pose différents problèmes. Ainsi, l'autorisation par arrêté préfectoral de l'expulsion de plusieurs habitations pour y installer une emprise déportée à 250 m des travaux. Le 6 octobre 2022, le tribunal administratif de Montreuil a, certes, confirmé le caractère prioritaire de cette expulsion, son impérieuse nécessité peut être interrogée. La situation de cette emprise sur laquelle sera construite une centrale à béton à proximité directe de la crèche départementale Janusz Korkzak, appelée à être protégée des travaux, pose question. En outre, la situation du pont Jules Ferry, qui surplombe les voies de chemins de fer et relie la gare à l'emprise déportée : il est désormais interdit à la circulation depuis le mois de septembre 2022 pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes (poids lourds et bus) en raison de sa vétusté, alors même que le projet maintenait son utilisation et ne considérait pas que le pont était dangereux. Ceci est d'autant plus alarmant que, jusqu'à sa fermeture, ce pont était le seul point d'accès au centre-ville pour les véhicules particuliers, de transport et de travaux. Ce n'est plus le cas. Enfin, la bande transportuse d'évacuation des gravas prévue au-dessus des voies et de la rue de Villemomble est un dispositif accidentogène sur ce type d'infrastructure et condamnerait la passerelle pour piétons, seul passage possible pour les personnes à mobilité réduite. Si l'envergure de ce projet utile aux Bondynois et aux Franciliens nécessite d'engager rapidement des travaux, rien n'empêche de mettre en place une réelle concertation avec les habitants, notamment avec celles et ceux qui ont formulé de nombreuses contre-propositions, à l'instar du collectif anti-nuisances de Bondy. Mme la députée demande quelles mesures sont prévues pour assurer pleinement une meilleure information à destination des citoyens. Elle demande si le Gouvernement prévoit d'étudier les pièces des dossiers de contre-projets réalisés par les habitants et dont au moins une possibilité a été jugée valable par la Société nationale des chemins de fer lors d'une réunion à l'hôtel de ville de Bondy (utilisation des lignes de chemins de fer pour le cheminement des gravas). Enfin, elle lui demande si l'État et la SNCF contribueront à la réfection du pont Jules Ferry, ou à une éventuelle nouvelle construction, dans la mesure où la ville de Bondy ne saurait seule assumer le coût de tels travaux.

Texte de la réponse

La ligne 15 Est du Grand Paris Express fait actuellement l'objet de travaux pour une mise en service prévue en 2030 qui permettra d'améliorer la desserte de Bondy. La future gare de Bondy sera implantée à proximité de l'actuelle gare SNCF, permettant ainsi de créer un pôle d'échanges reliant le réseau du Grand Paris Express aux transports existants (RER E, tramway T4 et lignes de bus). Selon la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du projet, le chantier de cette gare ne pouvait se faire sur la seule emprise principale située sur le site même de la gare. Cette emprise de 8 000 m² est trop petite au regard des normes techniques, sanitaires et de sécurité. Le recours à une emprise déportée a donc été jugé nécessaire. Ce choix, retenu après concertations, représente le meilleur moyen de prendre en compte l'ensemble des paramètres (évacuations de déblais, approvisionnement en béton). Les contre-projets présentés par les habitants et collectifs ont été étudiés puis écartés par la SGP en raison de leur éloignement ou des impacts négatifs sur le centre-ville. La solution

consistant à évacuer les déblais via une bande convoyeuse le long des emprises SNCF n'a pu être retenue comme une alternative à l'emprise choisie car elle ne permet ni la construction ni surtout la gestion de la bande convoyeuse dans de bonnes conditions de sécurité. La passerelle piétonne qui sera utilisée pour l'acheminement des déblais depuis l'emprise principale de la gare vers l'emprise déportée sera condamnée le temps des travaux. Les riverains et personnes à mobilité réduite qui l'empruntaient pourront utiliser le passage sous la voie SNCF accessible aux personnes à mobilité réduite. Enfin, s'agissant de la reconstruction du pont Jules Ferry interdit à la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes par arrêté municipal du 16 septembre 2022, la SGP a bien intégré les difficultés, notamment à travers ses échanges avec le maire de Bondy, Est-Ensemble, les services locaux de l'Etat, Île-de-France Mobilités et la Métropole du Grand Paris. Ce sujet est en tout état de cause intégré à l'étude de pôle élargie à l'échelle du quartier.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2866

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5049

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10306